

GM Sport

MAGES Guy

154 Ter Rue Jean JAURES

78 520 DENNEMONT

Tél. dom.: 01 34 78 40 23

Tél. port.: 06 11 94 29 68

E-mail : gm.sport@wanadoo.fr

Dennemont, le 15 Septembre 2015

Cher passionné,

J'organise un rallye touristique, Les Z DAYS 2, exclusivement réservé aux véhicules de marque NISSAN.

Ce rallye se déroulera du **samedi 13 juin au dimanche 14 juin 2015**.

Cette rencontre vous permettra de mieux connaître et apprécier la région AUVERGNE tant pour ses paysages, son patrimoine historique et architectural que pour ses très agréables petites routes.

Volontairement mis sur pied par une organisation ultra légère, ce rallye empruntera un parcours très concentré dont le point central est SAINT NECTAIRE (63). Son tracé d'environ 350 Kms à un profil extrêmement varié.

Le nombre de participants est limité à **70 véhicules**.

La participation demandée est de **40 EUROS** (frais d'engagement, assurance RC, Plaque rallye, autocollant pseudo) + **135 EUROS** (nuitée pension complète du samedi soir) pour un équipage de deux personnes.

Le programme prévisionnel suivant :

SAMEDI

| | |
|---------|---|
| 8 H 30 | Accueil et formalités à l'hôtel MERCURE Saint Nectaire (63) |
| 9 H 15 | Briefing |
| 9 H 30 | Départ du premier concurrent pour la première étape |
| 12 H 00 | Arrivée du premier concurrent de la première étape DEJEUNER restaurant « hôtel des Remparts » à Salers |
| 14 H 00 | Départ du premier concurrent pour la deuxième étape |
| 15 H 30 | Regroupement |
| 17 H 30 | Arrivée du premier concurrent de la deuxième étape Animation Pot de l'amitié |
| 19 H 30 | Diner à l'hôtel MERCURE Saint Nectaire (63) |

DIMANCHE

| | |
|---------|---|
| 9 H 30 | Départ du premier concurrent pour la deuxième journée |
| 12 H 00 | Arrivée du premier concurrent DEJEUNER |
| 14 H 00 | Départ promenade en bateau |
| 15 H 30 | Regroupement visite château |
| 17 H 30 | Fin |

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

A bientôt sportivement,

Guy MAGES / Equipe GM Sport

PS : Moyennant participation, pour les intéressés voulant prolonger le weekend avec nous, des étapes supplémentaires le vendredi et lundi vous seront proposées.

- Z 2 DAYS 2 2015 – BULLETIN D'ENGAGEMENT -
gm.sport@wanadoo.fr

Date limite d'inscription : 28 février 2015

EQUIPAGE :

NOM et Prénom du conducteur :

NOM et Prénom du passager :

Adresse du conducteur :

.....

Code Postal : Ville :

.....

Choix des options : nuitée du vendredi diner du vendredi balade en 4X4
nuitée du dimanche diner du dimanche

Tél. Domicile : Port. :

E-mail :

VEHICULE ENGAGE :

MARQUE :Modèle

Année :Couleur :Puissance réelle

N° d'immatriculation :Particularités

Compagnie d'assurance :

N° de police :

Chèque à établir à l'ordre de G M Sport

Equipage (1 Véhicule avec 1 ou 2 personnes) : **135 Euros x= Euros**

Frais d'engagement : **40 Euros x= Euros**

TOTAL =Euros

Documents à nous faire parvenir : Copie police d'assurance, Règlement signé et Chèque
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Z 2 DAYS 2 2015 – REGLEMENT -

gm.sport@wanadoo.fr

Article 1 : Définition :

Monsieur Guy MAGES (G M Sport) organise du samedi 13 juin au Dimanche 14 juin 2015 les "Z DAYS 2 2015". Il s'agit d'une épreuve touristique, de navigation, complètement dérogée de tout esprit de compétition. Cette manifestation, de 350 kilomètres environ, se déroule sur routes ouvertes à la circulation.

Article 2 : Véhicules admis :

Sont admis les véhicules de marque NISSAN. Le nombre des participants est impérativement fixé à 70 équipages, avec liste d'attente. Les inscriptions seront closes sans préavis.

Article 3 : Engagements :

Les demandes d'engagement impliquent l'acceptation du présent règlement et devront être impérativement accompagnées des droits d'engagements. Ces droits doivent être réglés par chèque établi à l'ordre G M Sport, et couvrent :

- les frais d'engagement pour la participation aux épreuves
- la nuitée en pension complète du samedi 13 juin 2015
- la plaque de rallye et le livre de route
- l'autocollant avec le pseudo du forum notre350z

Article 4 : Assurance :

Une police d'assurance est souscrite par l'organisateur pour garantir, en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenant en cours d'épreuve, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur et aux participants du fait de dommages corporels ou matériels causés à des tiers. Les garanties "Dommages" et "Vol" sont exclus et restent toujours de la responsabilité de leurs propriétaires.

Tous les véhicules engagés devront être assurés en complet accord avec la législation en vigueur.

Article 5 : Participants, véhicules :

Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et posséder tous les papiers réglementaires du véhicule (certificat d'immatriculation, police d'assurance, contrôle technique).

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, du présent règlement et du livre de route.

Ils s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie qui sont recommandées par l'organisateur. Afin d'éviter des recherches inutiles, tout équipage décidant de quitter l'épreuve doit le signaler à l'organisateur.

Les véhicules engagés doivent être en tous points conformes au code de la route, les équipements, pneus, échappements, éclairages doivent respecter la réglementation.

Article 6 : Classement :

Aucun classement ne sera établi. Les récompenses seront décernées à la discrétion de l'organisateur.

Article 7 : Réclamations et précisions :

Cette épreuve se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise. Chaque concurrent s'engage :

- à respecter le présent règlement et à accepter les décisions de l'organisateur
- à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisateur en cas d'accident, de vol, incendies etc...survenant à l'occasion de ce rallye touristique : cette liste n'étant pas limitative....

Article 8 : Annulation, modifications :

En cas d'annulation de cette manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les participants inscrits seront immédiatement remboursés de leurs frais d'inscription, à l'exception de tout autre dédommagement.

Les frais d'inscription ne seront intégralement remboursés que si la demande en est faite avant le **01 Mars 2014**.

Nom : Prénom :

Date et signature précédées de la mention ""REGLEMENT LU ET APPROUVE""